



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16152
16 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN DOCUMENT

NOV 17 1983

LETTRE DATEE DU 16 NOVEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration que
S. Exc. M. Ilter Türkmen, ministre des affaires étrangères de la Turquie, a faite
le 15 novembre 1983 sur la situation à Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) A. Coskun KIRCA

Annexe

Déclaration faite le 15 novembre 1983 par le Ministre turc des
affaires étrangères au nom du Gouvernement turc

Comme vous le savez, l'Assemblée législative de l'Etat fédéré turc de Kibris a tenu ce matin une réunion extraordinaire et approuvé la proclamation de la République turque de Chypre-Nord. A l'issue de la réunion, le président Denktass a reçu notre ambassadeur et l'a officiellement informé de la décision. Il a également exprimé l'espoir que notre gouvernement considérerait cette mesure avec bienveillance et, au nom du peuple chypriote turc, il a demandé l'appui de la Turquie.

Notre gouvernement a déjà exposé, dans le passé, sa position au sujet du règlement du problème chypriote. Nous avons également exposé nos vues en détail à M. Denktass. Il ne fait aucun doute que nous aurions préféré un règlement juste et durable par la voie des négociations intercommunautaires, ce qui aurait évité d'en arriver à la situation actuelle. Nous tenons à le souligner à nouveau. Néanmoins, la partie chypriote turque ne peut être tenue responsable du fait que les négociations qui se poursuivaient depuis neuf ans déjà n'ont pas permis de parvenir à une solution. Etant donné les éléments qui ont été à la base de la formation de l'Etat chypriote en 1960 et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, il est incontestable que le peuple chypriote turc doit pouvoir jouir tout autant que les Chypriotes grecs du droit à l'autodétermination. Le fait que la tenue des négociations entre les deux communautés a été approuvée par la communauté internationale est un élément important qui vient confirmer la validité de cet argument.

Par sa propre volonté nationale, le peuple chypriote turc a proclamé son indépendance en se fondant sur son droit à l'autodétermination. En même temps, il a souligné son attitude pacifique et conciliante; il a déclaré que l'indépendance ne signifiait pas nécessairement que l'île resterait éternellement divisée et qu'il était décidé à ne s'unir avec aucun autre Etat à moins que ce ne soit avec les Chypriotes grecs dans le cadre d'une fédération. Nous prenons particulièrement acte de cette position, ainsi que du fait que le peuple chypriote turc verrait avec satisfaction les négociations se poursuivre sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la proclamation d'indépendance, il est déclaré qu'aucune autre politique ne sera suivie que celle du non-alignement et que les traités de 1960 (Traité de garantie, Traité relatif à la création de la République de Chypre et Traité d'alliance) continueront d'avoir force obligatoire. Nous approuvons pleinement l'adoption de ces principes.

Notre gouvernement, après avoir pris ces arguments en considération et après avoir examiné en détail la situation cet après-midi, a décidé de reconnaître la République turque de Chypre-Nord. Notre ambassadeur informe actuellement M. Denktass, président de la République turque de Chypre-Nord, de cette décision.

Nous devons maintenant nous attacher à la recherche d'un règlement pacifique. Nous espérons que tous les gouvernements intéressés s'associeront à nos efforts dans cette voie. Une attitude négative envers la République nouvellement créée ne servira qu'à écarter toute possibilité d'accord. La Turquie continuera, comme par le passé, d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Nous présentons tous nos voeux de succès à nos frères chypriotes.
